PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 9 octobre 2024**
A CAPTIEUX (33) **Délibération n°2024-105**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 2 octobre 2024 à CAPTIEUX (33) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à captieux (33) le mercredi 9 octobre 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**

Date de la convocation : 3 octobre 2024

Étaient Présents: **M. BOUFFIN Yann, Mme BREQUE Claudie, M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. GILLE Hervé, **Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. FORET Thierry** portant pouvoir de Mme LARRUE Marie , **M. ICHARD Vincent, Mme MARIE Lucie** portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme MESPLES Olga, M. PAIN Cédric, M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. LANUSSE Denis et SAINTORENS Denis, **Mme WEBER Sophie** (arrivée 18h23).

Absents excusés (pouvoirs): M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. LANUSSE Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, **Mme PIQUEMAL Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : Mme ARDOUIN Aimée (excusée), M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital (excusé), Mme BEAUMONT Patricia (excusée), M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. CARRERE Paul, M. DELUGA François, M. DURRIEU Michel, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée).

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	13	**Représentant nombre de voix**	**51**
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	47
Total présents et pouvoirs	21	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

MARCHES PUBLICS

Fourniture et livraison de repas en liaison froide à la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon (MNBA)

La Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon dispose d'un contrat de fournitures et de livraison de repas selon le principe de la liaison froide.

Le marché public en cours, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans et dont la signature a été autorisée par délibération n° 40 du 28 Mars 2022 parvient prochainement à échéance.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 9 octobre 2024**
A CAPTIEUX (33) **Délibération n°2024-105**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix contre de M. DUFAY Michel) :

- **D'AUTORISER** le Président à lancer une nouvelle consultation selon les caractéristiques suivantes :
  - Objet : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour enfants et adultes à la MNBA
  - Procédure adaptée – marché à bons de commande
  - Durée : 1 an renouvelable dans la limite de 3 ans
  - Montant maximum sur les 3 années de prestations : 219.000 €uros Hors Taxe

- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 21 octobre 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 21/10/2024
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 23/10/2024

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20241009-2024-105-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2024